



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OHNENHEIM
SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 – 19 h 30**

Nombre de Conseillers

✓ élus :	15
✓ en fonction :	15
✓ présents :	14
✓ absent :	1

Date de convocation : 4 février 2021

Présents : Jacqueline SCHUNCK, Maire et Présidente de séance ; SCHWEIN Noël, BACHMANN Hélène, HESSMANN Franck, Adjoints ; SCHUNK Josée, HIEGEL André, SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, ZAEPFFEL Gilles, CAYREL Maxime, FEHRENBACH Yann, BASSO Claude, SCHWEIN Xavier, VOGEL Camille, conseillers municipaux.

Absente excusée : HIRN Marie-Laure, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : HESSMANN Franck, Adjoint au maire.

L'an deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'OHNENHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en vision conférence, sous la présidence de Jacqueline SCHUNCK, Maire.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 18 décembre 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière séance.

2. FINANCES

a) Première approche du Budget

L'adjointe chargée des finances, Hélène Bachmann, fait un point sur la situation financière qui se profile (Solde Intermédiaire de Gestion – SIG- selon compte administratif 2020 prévisionnel).

b) Adoption des restes à réaliser

Afin que tous les travaux prévus n'ayant pas pu être réalisés et/ou mandatés en 2020, puissent être rattachés au budget 2020, il a fallu établir en fin d'année la liste des « restes à réaliser », payables en début d'année 2021. Cette liste comprend :

- La facture des travaux de remplacement des fenêtres et stores de l'étage de la mairie pour un montant de 16 243,20 € TTC.
- La facture des travaux de remplacement de l'éclairage et des blocs de secours à la salle communale pour un montant de 22 761,06 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ces « restes à réaliser ».

c) Remboursement partiel de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie ouverte depuis 2010, et renouvelée chaque année, a été utilisée à hauteur de 60 000 € (30 000 € en avril 2019 et 30 000 € en décembre 2019) ; elle n'a pas pu être remboursée en 2020.

Le Conseil Municipal autorise le remboursement d'une somme de 30 000 € à la Caisse du Crédit Mutuel dès février 2021, comme le préconisait le Trésorier. Lorsque la situation financière le permettra, les 30 000 € restants seront remboursés – en un ou plusieurs versements afin d'avoir une vision plus juste de la trésorerie.

3. Régie de recettes de la bibliothèque

La médiathèque d'Ohnenheim accueille régulièrement les enfants de l'école et compte par ailleurs une trentaine d'adhérents. Les cotisations 2019 représentaient 123 € et 72 € en 2020.

Dans le cadre d'un « plan lecture », l'ensemble des bibliothèques/médiathèques de la CCRM ont adopté la gratuité des prêts. A Ohnenheim, l'agent chargé de gérer ce service (avec l'aide de bénévoles) est rémunéré à hauteur de 4 h/semaine, ce qui coûte à la collectivité 3 238,86 €/an charges patronales comprises.

Cependant, vu le faible montant que représentent les cotisations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'aligner sur les autres structures et d'adopter le principe de gratuité des prêts pour l'ensemble des publics à compter du 1^{er} janvier 2021. Il est également mis fin, à compter de cette même date, aux pénalités de retard ainsi qu'au forfait de remboursement des documents perdus ou abîmés. Il convient par conséquent de supprimer la régie de recettes de la bibliothèque-médiathèque d'Ohnenheim.

Josée SCHUNCK propose que soient organisées des séances de lecture pour les enfants. Selon Sandrine Brient, différentes animations sont proposées dans d'autres structures qu'elle fréquente personnellement, par exemple un « média apéro » pour adultes...

Le Conseil Municipal demande que la responsable, rémunérée, se charge de trouver des pistes d'action pour dynamiser la médiathèque communale.

4. Problématiques liées à l'urbanisme – informations

Urbanisation de l'extrémité de la rue de Bergheim - Rappel de la situation :

Dans la zone classée 1 AUc (au bout de la rue de Bergheim qui est en réalité encore cadastrée sous Association Foncière), depuis la dernière modification de 2018 – sont autorisées les constructions au « **fur et à mesure de la réalisation des équipements internes sous réserve de respecter les articles du règlement et que les aménageurs successifs assurent totalement la viabilisation nécessaire à l'urbanisation du territoire concerné** ». Sauf que la viabilisation ne comprend ni voirie ni éclairage public.

Après un premier permis de construire accordé dans ce secteur, un autre certificat d'urbanisme a été déposé. On peut légitimement s'attendre à une succession de ventes de parcelles et donc de constructions jusqu'au bout de ce chemin rural d'à peine 4 m de large (en herbe ou boueux selon les saisons), qui débouche également sur un chemin rural au sud-ouest de la salle communale.

Après consultation d'ENEDIS et du SDEA, il apparaît que cette viabilisation progressive ne pourra plus se faire que dans le cadre d'un PUP (Programme Urbain Partenarial) entre les différents aménageurs.

Projet de lotissement sur la parcelle de l'ancienne entreprise Flecher - Rappel de la situation :

Il y a un projet de lotissement d'une quinzaine de lots (14 ou 15 maisons et petits collectifs) sur le terrain de l'ancienne entreprise Flecher. L'aménageur nous demande d'autoriser une sortie unique côté rue de Hunawihir (cadastrée Association Foncière), alors que la sortie « historique » se trouve rue de l'III, actée par une servitude de passage inscrite au Livre Foncier que le propriétaire actuel ne souhaite plus autoriser.

Un certificat d'urbanisme a été déposé qui a obtenu le 31 juillet 2020 un avis défavorable pour les raisons suivantes :

1. L'accès sur un chemin qui n'a pas un statut public puisque ce chemin est propriété de l'Association Foncière d'Ohnenheim ; en effet ce chemin très emprunté par les engins agricoles n'a pas vocation à assumer la desserte d'opérations d'urbanisme de cette ampleur. Cette voie privée n'est pas dimensionnée pour une circulation d'un grand nombre de véhicules (conformément aux articles R111-2 et R111-5 relatifs à la sécurité publique).
2. Une extension du réseau d'électricité sera nécessaire pour alimenter la parcelle (selon avis EDF)
3. Le projet n'étant pas totalement défini, un éventuel renforcement des réseaux d'assainissement et d'eau n'est pas à exclure car il pourrait être rendu nécessaire après étude du projet technique (selon avis du SDEA)
4. La commune n'est pas en mesure, à ce jour, de prendre en charge de telles extensions de réseaux.

Il faut savoir que les constructions de moins de 100 m² bénéficient d'un abattement de 50 % de la valeur forfaitaire au m², ce qui réduit d'autant la taxe d'aménagement perçue par la commune.

Une première réunion a eu lieu entre les parties concernées (lotisseur, propriétaire de la servitude de passage, Association Foncière et commune).

Afin de se laisser le temps d'approfondir les aspects juridiques et financiers que cela engendrerait (extension de réseaux, coût de la voirie...) et réfléchir à l'impact sur le périphérique agricole et les habitants de la rue de Hunawihr, une deuxième réunion a été programmée.

5. Présentation réunion commission Environnement de la CCRM

Sandrine Brient fait un compte-rendu de la commission « Environnement et développement durable » de la communauté de communes à laquelle elle a participé récemment en tant que déléguée. L'objet principal de cette réunion concernait les conditions de renouvellement du poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) qui est actuellement recruté par la CCRM et la communauté de communes de Pays Rhin-Brisach.

6. Dispositif route de Heidolsheim

Les adjoints informent le Conseil Municipal d'une réunion de la commission « sécurité », à laquelle était également invité un riverain de la route de Heidolsheim, M. Thibault HANSER. L'ensemble des remarques formulées par les habitants de cette rue sont communiquées et examinées. Le système de chicanes, mis en place provisoirement, n'a pas montré ses preuves puisqu'une dizaine de plots ont été heurtés, à tel point qu'ils ont été enlevés avant terme. Il est vrai qu'il manquait des panneaux de signalisation adéquats.

Après un long débat et la présentation de plusieurs possibilités de ralentissement (dont une limitation de la vitesse à 30 km/h), les membres de la commission ont proposé la création de 2 passages piétons (l'un à hauteur de la rue du Saule, l'autre à hauteur de l'intersection avec la rue des Iris). Si c'est faisable, un feu lumineux clignotant pourrait être ajouté au-dessus des panneaux signalant ces passages. La ligne blanche depuis l'entrée du village jusqu'au terre-plein central au niveau de la rue des Iris continue sera repeinte.

Il a été proposé également que des obstacles soient disposés dans un deuxième temps, tout le long de la route afin de créer une légère courbe qui ralentirait la circulation.

Le stationnement resterait autorisé côté droit en sortant et les piétons devront obligatoirement circuler sur le côté sécurisé par des barrières.

Le Conseil Municipal prend note des remarques de la Commission « Sécurité » et charge Mme le Maire de les exposer aux Responsables du Service des Routes au Département et à la Communauté de Communes pour avis. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance pour validation.

7. Constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse

Afin d'anticiper sur des questions qui ne manqueront pas d'être posées dans les prochains mois concernant la location de la chasse communale, le Conseil Municipal désigne deux représentants à la Commission Communale Consultative de la chasse (CCCC)

- Noël Schwein
- Maxime Cayrel

Xavier Schwein sera le représentant du syndicat agricole.

Les membres de cette commission, qui devra être réunie en cas de problèmes liés à la gestion des lots de chasse, sont les suivants :

BAS-RHIN	HAUT-RHIN
Le Maire	Le Maire
Deux conseillers municipaux / Noël SCHWEIN et Maxime CAYREL	Deux conseillers municipaux / Noël SCHWEIN et Maxime CAYREL
Un représentant du syndicat agricole local : Xavier SCHWEIN	2 représentants des agriculteurs désignés par la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin	1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin
1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière	1 représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière
1 représentant de l'ONF	1 représentant de l'ONF
1 Lieutenant de Louveterie Bas-Rhin	1 représentant du groupement d'intérêt cynégétique
1 représentant de l'Office National de la Chasse	1 représentant de l'Office National de la Chasse
1 représentant de la DT du Bas-Rhin	1 représentant de la DDT du Haut-Rhin
1 représentant du Fonds départemental d'Indemnisation des dégâts de Sangliers du Bas-Rhin	1 représentant du Fonds départemental d'Indemnisation des dégâts de Sangliers du Haut-Rhin

8. Divers

- Information concernant les travaux à la Blind et le long des chemins

L'Adjoint Noël Schwein rend compte des travaux effectués le long des berges de la Blind, sous l'égide et avec financement du SDEA. Par ailleurs, l'entreprise Schatt, missionnée par l'Association Foncière et la Commune, a réalisé une taille au lamier le long du Viehweg (Kurze Ohmen) jusqu'à la forêt communale (Ried) et sur les parties boisées le long de certains chemins (Muehlmattlein, Oberschley, Unterschley, Fuchsmatten, Zwischen-den-Graben). Plusieurs jours de travail ont été nécessaires aux agriculteurs, aidés ponctuellement par les ouvriers communaux, pour dégager les branchages. D'autres coupes de bois ont été réalisées au lieudit Zwischen-den-Graben par Jean-François Fahrner aidé par des agriculteurs. La commune pourra, si besoin, récupérer des branches d'acacias issues de ces coupes pour en faire des piquets. Le Conseil Municipal remercie toutes ces personnes pour leur participation à ces opérations d'entretien, de dégagement et de sécurisation de la forêt et des chemins.

- Information sur les travaux de broyage à la déchèterie verte

L'Adjoint Noël SCHWEIN informe le Conseil Municipal que le broyage des branchages à la déchèterie verte prévu le 3 février a dû être interrompu, en raison des fortes pluies. Le broyeur a de nouveau été réservé du jeudi 18 au 20 février. Plusieurs conseillers se proposent pour aider.

- **Ouverture de la déchèterie verte**

Le Conseil Municipal propose d'ouvrir la déchèterie verte à compter du 20 mars, de 17 à 18 heures. Les conseillers assureront la permanence selon un planning préétabli.

- **Information sur une proposition d'isolation des combles de la mairie**

L'Adjoint Noël Schwein rend compte d'une proposition de France Solar pour une isolation des combles de la mairie, dans le cadre d'un dispositif CEE en faveur des économies d'énergie. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment et propose d'effectuer cette isolation en régie d'ici l'hiver prochain.

- **Information sur les chantiers et interventions réalisés**

L'Adjoint Franck HESSMANN rend compte des différents travaux qu'il a suivis depuis fin décembre et des nombreuses interventions de dépannage ou de mises aux normes dans les bâtiments communaux.

- **Information sur l'organisation du déneigement et sur les travaux réalisés suite aux dégâts causés par la neige**

En dehors du déneigement des routes effectué par un agriculteur, Didier Schmitt, André HIEGEL rend compte aux conseillers municipaux des travaux réalisés pendant et après l'épisode neigeux ; les ouvriers communaux, lui-même et Thierry SCHLOESSER ont taillé les arbres de la route de Heidolsheim dont de nombreuses branches avaient craqué sous le poids de la neige.

- **Information Obstgarde**

L'association Obstgarde vient d'informer la mairie que sa prochaine journée de taille aura lieu le dimanche 28 février à Ohnenheim de 9 heures à 11 heures. Un moniteur pourrait pratiquer au verger près de la Poste, les deux autres au verger communal de la rue du Moulin, où une taille participative serait proposée. Des arboriculteurs expérimentés tailleraient, encadrés par les moniteurs fédéraux., le tout évidemment dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

- **Information sur l'avancement du dossier « mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde »**

Gilles ZAEPFFEL, en charge de ce dossier, fait part de ses premières démarches pour mettre à jour et étoffer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Ohnenheim.

Il informe le Conseil Municipal du montage, par le Chef de Section et lui-même d'un dossier de demande de subvention SDIS pour travaux d'amélioration et de mise aux normes du local des sapeurs-pompiers.

- **Information sur l'avancement du chantier Orgue et sur les dons**

Le chantier de l'orgue avance bien. La Fondation du Patrimoine a déjà récolté plusieurs dons qui viendront en déduction de la somme totale à payer par la commune.

- **Information sur l'antenne FREE**

L'opérateur ayant accepté d'étudier les propositions de la municipalité, un premier rendez-vous était prévu le 9 février. En raison des conditions météorologiques qui rendaient impossible un survol en drone des sites proposés, ce rendez-vous a été reporté au 16 février.

- **Information sur les périscolaires**

Mme le Maire confirme au Conseil Municipal qu'en raison d'un grand manque de places, et donc d'un grand nombre de refus à la rentrée 2020/2021, la CCRM devra investir dans des agrandissements et construction de nouvelles structures périscolaires. Si l'investissement ne pose pas de problème majeur, ce sont les frais de fonctionnement de ces nouvelles structures que la communauté de communes ne sera plus en mesure de financer en totalité. Pour faire face, la CCRM fera appel aux communes de son territoire qui devront participer dès 2021 au coût de ce service.

Différents modes de financement sont envisagés : répartition au titre du droit commun (FPIC), facturation au réel du coût par enfant fréquentant une structure, retour de la compétence périscolaire aux communes, retour aux communes du contingent « incendie »...

- **Information sur les vaccinations au sein de la Communauté de Communes**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Marckolsheim a présenté sa candidature pour être « centre de vaccination ». Dans le schéma d'organisation actuel, dans le respect des priorités nationales, il ressort des discussions avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, qu'il ne peut y avoir d'extension majeure du réseau des centres existants pour des raisons de logistique et de gestion des stocks ; la règle fixée est d'avoir un centre de vaccination pour 100.000 habitants environ, ce qui représente 13 centres dans le Bas-Rhin. Il faudra attendre le résultat des discussions menées actuellement entre les services de l'Etat et l'Association des Maires.

- **Information participation réunion PETR**

L'adjointe Hélène Bachmann rend compte de la dernière réunion du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) à laquelle elle a participé.

- **Echange libre**

Josée SCHUNCK intervient pour rappeler qu'il était prévu d'organiser une journée citoyenne au printemps. Une réunion de la commission « Environnement » sera programmée dans les quinze jours afin de définir la stratégie à mettre en place.

Prochaine séance le 11 mars 2021.

La séance est levée à 22h15.

Copie certifiée conforme.
OHNENHEIM, le 12 février 2021.
Le Maire,
Jacqueline SCHUNCK.



J. Schunck